

Marche et vélo : des lauréats et un nouvel appel à projets



Formation, sensibilisation, soutien aux aménagements... À l'occasion d'un premier comité interministériel Vélo et marche, le 5 mai dernier, la Première ministre, Élisabeth Borne, avait annoncé les grandes lignes d'un nouveau plan, doté de deux milliards d'euros, en faveur des mobilités douces. Certaines des mesures de ce programme commencent se concrétiser.

Vendredi 15 septembre, Clément Beaune, ministre des Transports, a ainsi dévoilé la carte des 300 territoires lauréats du 6^e appel à projets du Fonds mobilités actives. Situés en Auvergne-Rhône-Alpes, en Normandie, en région parisienne, en Corse ou encore à La Réunion, ils bénéficieront du soutien de l'État afin de mener à bien leur projet d'aménagements cyclables. Budget total de la mesure : 100 millions euros.

De la petite commune à la métropole, 73 communes se verront également attribuer une aide au développement de leurs politiques piétonnes, via l'appel à projets Marche du quotidien, lancé en mai par l'Agence de la transition écologique (Ademe). Pour certaines, comme Sceaux ou Évreux, il s'agira plutôt de lancer des études et des expérimentations. D'autres, comme Châteaulin, s'attacheront avant tout à sécuriser les abords des établissements d'enseignement. D'autres encore renforceront leur signalétique ou les cheminements pour les personnes à mobilité réduite...

En parallèle, le ministre a lancé la troisième édition de l'appel à projets Avelo. Financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), à hauteur de 37 millions d'euros, il permettra d'accompagner 350 nouveaux territoires, périphériques, peu denses ou ruraux, dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable : études, expérimentations, animations... Clôture des candidatures : le 15 décembre prochain.



Nadia Gorbatko, journaliste
Rédactrice spécialisée

Publié le 18/09/2023 – Actu Environnement